



Ecole technique
Ecole professionnelle commerciale
Ecole des arts et métiers
Ecole des métiers de la terre et de la nature
Ecole supérieure de droguerie
Ecole Supérieure du canton de Neuchâtel

CPLN
CH-2002 Neuchâtel
Rue de la Maladière 84
Case postale 212
Tél. +41 32 717 4000
Fax +41 32 717 4019
cpln@rpn.ch
www.cpln.ch



Forestier-Bûcheron Forestière-Bûcheronne

notre passion : votre formation



Centre professionnel du Littoral neuchâtelois
cpln@rpn.ch www.cpln.ch



FORESTIER-BÛCHERON FORESTIÈRE-BÛCHERONNE

CPLN-EMTN école des métiers de la terre et de la nature
3, route de l'Aurore • CH-2053 Cernier (NE)
téléphone +41 32 717 4500 • fax +41 32 717 4501
cpln-emtn@rpn.ch • www.cpln.ch

Présentation générale

Près de 300 apprentis-es et étudiants-es en formation dans les cantons de Suisse romande fréquentent aujourd'hui l'Ecole des métiers de la terre et de la nature à Cernier (CPLN - EMTN – Cernier)



Les apprentis et apprenties y suivent la formation théorique et les cours interentreprises pratiques.

La classe de maturité professionnelle, orientation nature, paysage et alimentation, prépare les étudiants-es de manière optimale aux études dans une HES des sciences de la nature. La maturité s'obtient en un an post-CFC.

Le CPLN-EMTN – Cernier dispense également une large palette de cours de perfectionnement professionnel dont :

- Les cours conduisant au Brevet fédéral de contremaître horticulteur, spécialiste en jardins naturels.
- En collaboration avec la FRI - Courtemelon (JU), des cours conduisant au « brevet fédéral d'agricultrice/teur » et à la « maîtrise fédérale d'agricultrice/teur ».
- En collaboration avec l'AFGIP, deux des quatre modules conduisant au « Certificat de Guide Interprète du patrimoine ».
- Des cours d'art floral destinés aux professionnels

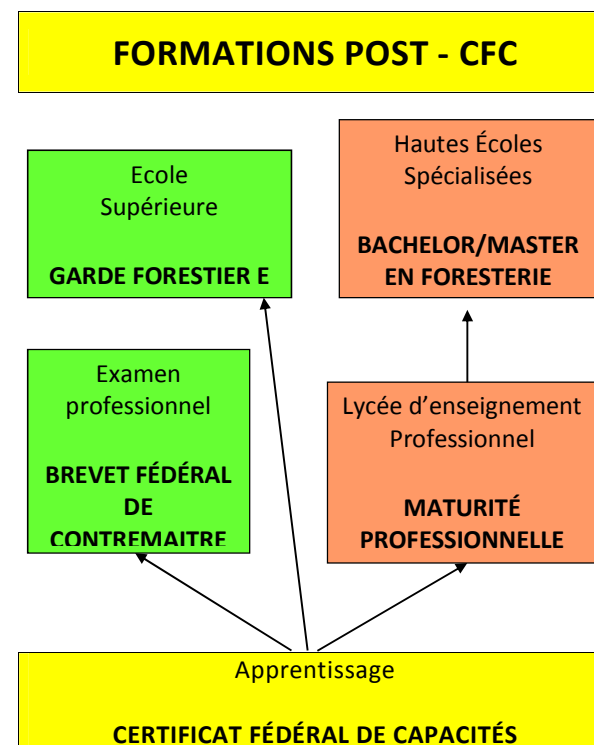
Jouissant d'équipements professionnels modernes, le CPLN-EMTN – Cernier est, grâce à la collaboration des associations professionnelles, une vitrine des métiers de la terre et de la nature.

Ainsi, un jardin d'illustration (7200 m2) et une serre réservée aux plantes de tous les continents accueillent des collections très variées de végétaux et illustrent de nombreuses techniques paysagères. Le jardin ainsi que les collections sont ouverts au public.

Le CPLN-EMTN – Cernier a aussi développé de nombreux contacts avec des lycées étrangers.

Les formations proposées

- **Agriculteurs et agricultrices CFC**
- **Fleuristes CFC**
- **Forestiers-bûcherons et forestières-bûcheronnes CFC**
- **Horticulteurs et horticultrices, orientation paysagisme CFC et AFP, floriculture CFC et plantes vivaces CFC**



Formation « Forestier-bûcheron »



Présentation

Les forestiers/ières – bûcherons/nes s'occupent de tous les travaux relatifs à l'entretien, la culture, l'exploitation et la protection des forêts.

La journée des forestiers-bûcherons commence par la préparation et l'entretien des outils et des machines. Ils utilisent l'outillage d'équipe ainsi qu'un équipement de protection contre le bruit et les accidents. Ils doivent travailler avec calme et prudence et respecter les conditions de sécurité (risque d'accidents élevé).

Ils sont toujours en contact avec la nature et doivent, par conséquent, apprendre à la connaître que ce soit en plaine ou en montagne.

Leurs activités varient selon la saison :

hiver

- Abattre les arbres au moyen d'une tronçonneuse après avoir procédé au martelage ; ceci nécessite une préparation minutieuse et sérieuse
- Ebrancher et écorcer le bois
- Débitier le bois au moyen d'une tronçonneuse selon son utilité
- Aider au cubage du bois
- Débarder le bois par divers moyens

du printemps à l'automne

- Participer à la culture des forêts
- Réaliser différentes mesures de protection (gibier, dégâts naturels, ...)
- Collaborer à l'entretien, voire à la construction de refuges destinés au public, de chemins forestiers et plus rarement, d'ouvrage de protection contre les dégâts naturels (avalanches, éboulements, etc)
- Entretien du réseau des chemins forestiers

Les forestiers-bûcherons peuvent être indépendants ou travailler en équipe sous la direction d'un garde-forestier ou d'un inspecteur des forêts.

Conditions

La formation pratique se déroule sous contrat dans une entreprise reconnue.

Durée de l'apprentissage

3 ans

Alternance

- 4 jours hebdomadaires dans l'entreprise formatrice
- 1 jour hebdomadaire à l'école professionnelle (EMTN – Cernier)

Statut

Apprenti-e

Enseignement

- 1ère année 4 périodes de technologie
 3 périodes de culture générale
 2 périodes de sport
- 2ème année 5 périodes de technologie
 3 périodes de culture générale
- 3ème année 5 périodes de technologie
 3 périodes de culture générale

Programme de formation théorique - 3 ans

- | | |
|--|---------------------|
| • Récolte et cubage du bois | 50 périodes |
| • Technologie du bois | 30 périodes |
| • Bases sylvicoles – biologie | 90 périodes |
| • Etude de la station | 20 périodes |
| • Sylviculture | 90 périodes |
| • Ecologie | 50 périodes |
| • Protection des forêts | 40 périodes |
| • Forêt, faune et chasse | 20 périodes |
| • Génie forestier | 40 périodes |
| • L'homme et le travail | 80 périodes |
| • Fonctions et importance de la forêt | 30 périodes |
| • Droit forestier et aménagement | 30 périodes |
| • Organisation de l'entreprise et droit du travail | 30 périodes |
| • Culture générale | 360 périodes |
| • Sport | <u>120 périodes</u> |
| Total des périodes d'enseignement | 1080 périodes |

Sont incluses dans l'enseignement quelques périodes d'initiation à l'informatique.

Examens

1ère année et 2ème année Bilans annuels des connaissances

En fin de première et de deuxième année d'apprentissage, un bilan annuel de connaissances sanctionne les connaissances des branches technologiques apprises durant les cours professionnels. Les résultats obtenus permettent de confirmer la promotion pour l'année suivante.

3e année – Examens finaux

En fin de troisième année, les examens finaux portent sur quatre domaines bien distincts :

- Travail pratique : « récolte de bois »
- Travail pratique : « sylviculture et autres travaux forestiers »
- Connaissances professionnelles (examens théoriques)
- La culture générale

La moyenne des deux domaines de qualifications « travaux de pratique » et la moyenne générale doivent être égales ou supérieures à 4.0 pour l'obtention du certificat fédéral de capacité (CFC).

Titre obtenu

Certificat fédéral de capacité (CFC) de forestier/ère – bûcheron/ne

Perfectionnement possible

- Maturité professionnelle orientation sciences naturelles
- HES – Ingénieur forestier
- Brevet de contremaître forestier
- Ecole de garde-forestier

Contacts

SERVICES CANTONAUX

CANTON DE NEUCHATEL	Service des formations post-obligatoires Espacité 1 2300 La Chaux-de-Fonds Tél. 032 889 69 40
	Service de la faune des forêts et de la nature Section forêts M. David Vuillemez Rue du Premier-Mars 11 2108 Couvet Tél. 032 889 77 31
CANTON DU JURA	Service de la formation professionnelle Rue des Marronniers 3 2800 Delémont Tél. 032 420 71 60
	Office des forêts M. Edouard Roth Les Champs Fallat 2882 St-Ursanne Tél. 032 420 48 20
JURA BERNOIS	Office de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle Les Lovière 13 2720 Tramelan Tél. 032 486 07 90
	Division forestière 8, Jura bernois M. Virgile Moll Case postale 54 2710 Tavannes Tél. 032 482 65 08

Contacts

ECOLE PROFESSIONNELLE

CPLN ECOLE DES METIERS DE LA TERRE ET DE LA NATURE - Cernier	CPLN - EMTN – Cernier Rte de l'Aurore 3 2053 Cernier Tél. 032 717 45 00 Fax 032 717 45 01
---	---

